

24 OCT. 2013

ARRIVÉE

Canton de  
Bordères/EchezEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL-----  
Commune d'IBOSSéance du 1<sup>er</sup> octobre 2013-----  
2013/066

Présents : Denis FEGNE ; Claude BONNEMAISON ; André GARRABOS ; Antoine PARDINA ; Serge ALMENDRO ; Daniel FROSSARD ; Jean-Louis SALLES ; Bernard JOUCLA ; Philippe SOULE-PERE ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE ; Yves CASSAGNET

Absents excusés : Danièle CAZENAIVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Louise BARROIS (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Jean-Louis PEYRAMALE (procuration à Yves CASSAGNET) ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Gisèle VINCENT

Absents non excusés : Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA

## REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE EN TROIS CLASSE D'ELEMENTAIRE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent conseil municipal la consultation pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle a été lancée. La commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 27 septembre, ses conclusions, sont les suivantes :

- Le lot 2 doit être déclaré infructueux car les offres sont insuffisantes (une seule réponse).
- Pour l'ensemble des autres lots soit les offres sont suffisantes et cohérentes avec l'estimation, soit une négociation doit être menée.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de relancer une consultation auprès d'entreprises susceptibles de répondre dans un délai très court car la subvention de 100.000€ attribuée au titre de la DETR nécessite que les ordres de service soient envoyés au plus tard le 15 octobre de cette année. Un prochain conseil municipal décidera de l'attribution des titulaires de l'ensemble des lots pour ce marché après avis d'une nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme :



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24/10/2013

de la publication le 24/10/2013

IBOS,

Le 24/10/2013

Le Maire,

Denis FEGNE



DF